Accusé de REPUBLIQUE FERANCAISE

971-219711157-20220609-del65-DE
Accusé certificación del EMENT DE LA

Affichage : 09/06/2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents	En exercice	Qui ont pris
au Conseil		part à la
Municipal		Délibération
33	33	22

Date de la convocation

31 mai 2022

Date d'affichage de la délibération

Adoptée à l'unanimité

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt et deux le mardi trente-un mai à dix-huit heures quinze le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents: Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire; M Ephrem GLORIEUX; Mme Christiane TREIL- ALBON; M. Bruno FELICIANNE; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET; Mme Manuela PETRO-METONY; M. Rodrigue MOULIN; Mme Gladys BURAT; M. Jean-Louis SAINSILY; les adjoints

Mme Anny GENIPA; M Yvon COMBES; Mme Sylviane FONDS; Mme Jacqueline BELFORT; M. Christian CITADELLE; Mme Sylvie DAGONIA; M. Arthur MARICEL; Mme Patricia VINGADASSALON; Mme Karine GATIBELZA; Mme Cindy ARNASSALON; M Christian BADLOU; Conseillers Municipaux.

Représentés : M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT

Absents: Mme Clara RIGAH; M Saturnin FRANCILLONE; Mme Sonia MERCADIER; M. Pierre ALBINA; M Didier MARICEL; M. José TORIBIO; Mme Francia ROSAMONT; M Patrick AJAS; M Bruno REMI; Mme Annick ABELA; M. Florent TREIL

DELIBERATION N°2022/05/65

SUBVENTION ATTRIBUEE A ASSOCIATION LES LIBELLULES DU LAMENTIN POUR L'AIDE AU FONCTIONNEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT D'OBJECTIF.

Afin de promouvoir le développement des activités physiques, sportives et culturelles, la ville de Lamentin fourni des aides aux Associations et clubs locaux par le biais d'aides diverses (mises à disposition de personnels, d'installations et de matériels).

Ces aides peuvent également prendre la forme de concours financiers (subventions de fonctionnement, subventions exceptionnelles et spécifiques).

Ainsi, et dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre les parties et des engagements actés, il est proposé au conseil municipal d'allouer une subvention de fonctionnement de 15 000€ à l'association « Les Libellules du Lamentin ».

Le conseil Municipal

Considérant l'intérêt général que constitue la mission du tissu associatif à travers ses actions, ses projets et son implication sur le territoire,

Considérant la nécessiter et l'intérêt de la commune de l'accompagner dans ses objets pour un bien-être de la citée,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'Attribuer une subvention de quinze mille euro à l'association « Les Libellules du Lamentin». Cette subvention est consentie pour l'aide au fonctionnement de l'Association conformément au contrat d'objectif qui sera établi et accepté par les deux parties,

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour, signer tous actes et documents, d'accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Le Maire

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Jocelyn SAPOTIL